

COUP DE NEUF !

Vous êtes locataire de votre logement
depuis + de 20 ans ?

PROFITEZ-EN !



POUR QUELS TRAVAUX ?

Hsf vous propose de faire intervenir une de ses entreprises sous contrat pour réaliser des travaux d'embellissement de votre logement.

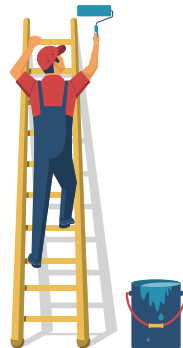
Il s'agit des embellissements suivants :

- Réfection des peintures d'une ou plusieurs pièces
- Réfections des faïences murales
- Réfection des sols, vitrification des parquets

Ne vous tracassez pas !

Pour le déplacement des meubles, c'est vous qui décidez :

- › soit vous le réalisez vous-même
- › soit il sera effectué par l'entreprise et vous n'aurez rien à faire.



Qualité des travaux

Pour chaque type d'intervention, les prestataires proposent une gamme de produits pouvant être mis en œuvre.

Sols souples : › **Logement :** Gamme TX HABITAT U2SP3 tout coloris
› **Salle de bains :** Gamme Multisafe Granit tout coloris

Peinture : Large nuancier de couleur (intégralité des couleurs)

Papiers peints : Couleurs proposées : bleu/blanc/gris/orange/beige-sable

Faïence : Couleurs proposées : bleu ciel/blanc/gris/beige-sable

SOUS QUELS CRITÈRES ?

À votre demande, hsf peut faire intervenir une entreprise sous contrat pour la réalisation de travaux d'embellissement si votre durée d'occupation est supérieure à 20 ans, sous réserve d'une participation financière de votre part.

Conditions d'éligibilité

- Vous devez être locataire d'hsf et disposer d'un bail depuis plus de 20 ans.
- Vous devez être à jour de vos loyers ou respecter le protocole d'apurement.
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une procédure contentieuse.



Paielement

Après réception des travaux (quitus) :

- Vous avez la possibilité d'échelonner les paiements sur 12 mois maximum.
- Votre participation sera facturée sur vos avis d'échéance.

Diagnostic

La réalisation de travaux dans les logements suppose la réalisation d'un diagnostic avant travaux. **Les travaux ne pourront se faire que si les diagnostics ne révèlent pas d'impossibilité de faire les travaux.**

PARTICIPATION FINANCIÈRE

En fonction de vos revenus, votre participation financière sera comprise entre 20 % et 70 % du montant total des travaux. Hsf paie le reste. Pour analyse de votre demande, merci de nous transmettre votre dernier avis d'imposition.

Participation locataire

Inférieur PLAI ► 20 %

Inférieur PLUS ► 50 %

Inférieur 150% PLS ► 70 %

Supérieur 150% PLS ► Exclut du dispositif

Prix estimatifs en € TTC à la pièce, le prix définitif vous sera communiqué dans le contrat.

	Séjour	Cuisine	Salle de bain	WC	Entrée	Circulation	Chambres
REVÊTEMENT DE SOL							
Réfection du sol souple en PVC (comprendant dépose, évacuation de l'ancien revêtement de sol, ragréage partiel ou total y compris primaire d'accrochage).	245€ 394€ 522€	78€ 195€ 211€	43€ 107€ 133€	33€ 82€ 132€	33€ 82€ 132€	51€ 127€ 189€	87€ 218€ 279€
Ponçage et vitrification du parquet (2 couches, y compris travaux préparatoires).	149€ 373€ 522€	60€ 151€ 211€	38€ 95€ 133€	38€ 94€ 132€	38€ 94€ 132€	54€ 135€ 189€	80€ 199€ 279€
REVÊTEMENT DE MUR							
Remise en peinture complète (comprendant les travaux préalables, les préparations des supports, les travaux d'impression (1 couche) et de finition (2 couches)). Toutes couleurs confondues dans les gammes proposées.	185€ 463€ 648€	111€ 277€ 388€	72€ 179€ 251€	58€ 144€ 202€	58€ 144€ 202€	105€ 263€ 368€	128€ 320€ 448€
Pose de papier peint (comprendant les travaux préalables, les préparations des supports).	147€ 367€ 514€	100€ 251€ 351€	62€ 156€ 218€	54€ 135€ 189€	54€ 135€ 189€	96€ 239€ 335€	108€ 271€ 379€
Fourniture et pose Faïence 15x15 ou 20x20 avec joint époxy, y compris préparation des supports.		18€ 44€ 62€	18€ 44€ 62€				
REVÊTEMENT DU PLAFOND							
Remise en peinture complète (comprendant les travaux préalables, les préparations des supports, les travaux d'impression (1 couche) et de finition (2 couches)). Couleur blanc.	74€ 186€ 260€	33€ 83€ 116€	18€ 46€ 64€	18€ 46€ 64€	18€ 46€ 64€	27€ 68€ 95€	44€ 109€ 153€
DÉPLACEMENT DES MEUBLES							
	63€ 157€ 220€	51€ 127€ 178€	24€ 59€ 83€	19€ 47€ 66€	19€ 47€ 66€	19€ 47€ 66€	40€ 100€ 140€

Le déplacement des meubles peut-être réalisé soit par vos soins, soit par l'entreprise selon votre choix.

MODALITÉS DE COMMANDE ET DE RÉCEPTION

Vous êtes intéressé ?

Dans le cadre de l'opération « Coup de Neuf » les locataires seront sollicités immeuble par immeuble. En raison de la taille du parc et de la nécessité d'organiser les interventions de manière progressive, le déploiement se fait par étapes.

Si aucun courrier de proposition ne vous a été envoyé, cela implique que l'immeuble n'est pas encore éligible.

Après avoir reçu le courrier d'éligibilité, vous disposez d'un délai de 2 mois maximum pour nous répondre.

Pour en bénéficier, il vous suffit de retourner le formulaire de demande de travaux à **hsf** accompagné de votre dernier avis d'imposition.



Différentes étapes

- 1/ Vérification de l'éligibilité de votre demande par hsf.**
- 2/ Réalisation du diagnostic amiante et plomb pour vérifier la faisabilité des travaux.**
- 3/ Rendez-vous entre l'entreprise et vous pour établir un contrat** précisant les prestations à réaliser, les dates et délais de l'intervention ainsi que les modalités pratiques (notamment le déplacement de votre mobilier).
- 4/ Commande réalisée par hsf** auprès du prestataire.
- 5/ Réalisation des travaux** par l'entreprise.

Travaux finis !

La réception des travaux se fait conjointement par **hsf**, l'entreprise et le locataire. Un quitus est signé à cette occasion.

Vous n'avez plus qu'à profiter de votre logement rafraîchi !

HSF EST TOUJOURS À VOS CÔTÉS

En prévision de la réalisation et pour préparer ces travaux, voici quelques conseils pratiques :

Rendez-vous avec l'entreprise pour établir le contrat

Profitez de ce moment pour bien vous mettre d'accord sur les modalités de réalisation (calendrier, impacts, déménagement du mobilier,...) et tout ce qui concerne les travaux (coloris...).

État des lieux

Prenez des photos des pièces concernées par les travaux ainsi que les meubles qui seront déménagés (si leur déplacement n'est pas réalisé par vous-même) à la fois avant et après les travaux.

Délai indicatif de réalisation

À titre indicatif, le délai moyen pour la réfection complète d'une pièce est de 5 jours.

Si besoin

En cas de difficulté avec l'entreprise, vous pouvez contacter votre Responsable Technique de Secteur (RTS) via l'accueil : 01 56 61 58 58.

Vous pouvez également nous solliciter depuis votre espace locataire. Rendez-vous sur hsf-habitat.fr ou sur l'application mobile «Mon espace locataire HSF».

➤ **Pensez à faire des photos AVANT / APRÈS**

